

Homologations des tournois de Padel Saison 2025

Pour rappel, il existe plusieurs catégories de tournois, en fonction des points et/ou du prize money distribués : P25, P100, P250, P500, P1000, P1500 et P2000.

Il existe 8 catégories d'âge : 9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans, Senior (open), 45 ans et plus, et 55 ans et plus.

Il existe 3 catégories d'épreuves : Messieurs (avec possibilité d'autoriser les Dames), Dames et Mixte.

HOMOLOGATION DES TOURNOIS – SAISON 2025

Les demandes d'homologations des tournois 2025 de Padel, pour les tournois allant des catégories P25 à P500, sont à saisir en ligne directement dans l'application ADOC, à compter du 13 juin 2024.

Attention : pour permettre aux clubs/structures d'organiser leur calendrier sportif au mieux et afin de simplifier administrativement la gestion des homologations, il y aura **uniquement 2 périodes de saisie pour la saison 2025 :**

- **Pour les tournois démarrant entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 janvier 2025 :** saisie des homologations **jusqu'au dimanche 7 juillet 2024.**
- **Pour les tournois démarrant entre le 1^{er} février 2025 et le 31 août 2025 :** saisie des homologations **jusqu'au samedi 30 novembre 2024.**

Toutes les demandes d'homologations doivent obligatoirement être saisies dans ADOC.

Pour effectuer vos demandes d'homologations dans l'application ADOC (rubrique « Compétitions » puis « Demande homologation »), vous devrez renseigner :

- Choisir « Tournoi Padel P25 ou P100 ou P250 ou P500 », « Tournoi Padel Interne » ou « Tournoi Padel Jeunes uniquement »
- Renseigner le libellé du tournoi, en précisant la catégorie de tournoi et l'épreuve (ex : P250 Messieurs).
- La date de début et de fin du tournoi.
- Les installations.
- Le nom du juge-arbitre.
- La composition du Comité de tournoi (3 membres licenciés âgés de 18 ans ou plus, le juge-arbitre ne pouvant en faire partie).
- Les informations sportives : balles et nombre de terrains utilisés, épreuves organisées (ex. Double Dames Senior) en précisant, en fonction de la catégorie de tournoi, le montant et la grille de répartition des prix (de 0 à 1 000 € pour les P500).
- Le montant des droits d'engagements/joueur et les coordonnées pour les inscriptions.

NB : certains épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, dans ce cas, n'oubliez pas de cocher la case « Autoriser les dames = oui ».

Par décision du Comité de Direction du 29/03/2023, **pour toutes demandes d'homologations hors-période**, il a été décidé ce qui suit :

- La 1^{ère} demande d'homologation hors-délai pourra éventuellement être acceptée (si le calendrier le permet) mais avec un montant des droits d'homologation majoré de 100% (ex. : 62 € pour un P25 au lieu de 31 €).
- Dès la 2^{ème} demande hors-période, celles-ci seront systématiquement refusées, et sans aucune dérogation possible.

Nouveauté 2025 « Tournoi interne » : possibilité d'homologuer un tournoi interne, épreuves P250 maximum. Un Club ou une structure habilitée ne pourra homologuer **qu'un seul** tournoi interne par saison sportive.

REGLES COMMUNES D'HOMOLOGATIONS

Les règles communes d'homologations de tournois de Padel (catégories P25 à P500) pour la Ligue des Hauts-de-France évoluent en 2025, notamment suite à la suppression de l'obligation de prize-money sur les P500.

La **limitation du nombre de P250** (8 tournois Messieurs, 8 tournois Dames et 8 tournois Mixtes maximum) par club/structure sur la saison sportive reste en place et est **étendue aux tournois P500** (4 tournois Messieurs et 4 tournois Dames maximum). Nous vous rappelons que le nombre de P25 et P100 n'est pas limité.

L'ensemble des règles communes figure dans le document annexé.

TOURNOIS P1000

Suite à l'appel à candidatures lancé par la FFT sur les épreuves fédérales pour la saison 2025 (P1000, P1500 et P2000), voici quelques **éléments importants à prendre en compte** avant la saisie de vos demandes d'homologations pour la 1^{ère} partie de saison 2025 :

- **P1000 Messieurs au TSB Valenciennes du 6 au 8/09** : aucun tournoi P500 Messieurs homologable sur ce week-end.
- **P1000 Messieurs à Ever Go du 8 au 10/11** : aucun tournoi P500 Messieurs homologable sur ce week-end.
- **P1000 Dames (candidature de 3 clubs de la Ligue) du 29/11 au 1/12** : aucun tournoi P250 ou P500 Dames homologable sur ce week-end pour le moment.
- **P1000 Messieurs (candidature d'1 club de la Ligue) du 24 au 26/01** : aucun tournoi P500 Messieurs homologable sur ce week-end pour le moment.

GRILLE D'INDEXATION FFT

Sur proposition du Conseil National du Padel, le Comité Exécutif de la FFT a voté, lors de la séance du 28 juillet 2023, la mise en place d'une grille nationale pour les clubs et structures ayant des pistes de padel.

Cette grille met en relation le nombre d'homologations messieurs et mixtes au nombre de licences PADEL et MULTI-RAQUETTES par piste (on exclut les licences découvertes et scolaires car non transformables en licences padel) délivrées au 31 août de la saison précédente.

Les tournois jeunes et féminins sont quant à eux illimités.

Ratio "Nombre de Licences / Piste" (au 31 août de l'année sportive précédente)	Nombres d'Homologations possibles sur une année sportive (P 25 à P 2000 inclus)	
	Homologations avec épreuves <u>MESSIEURS et/ou MIXTES</u> (seniors, 45+ ou 55+)	Homologations avec épreuves <u>DAMES</u> ou <u>JEUNES UNIQUEMENT</u>
≥ 40 Licences / Piste	<i>Illimité</i>	<i>Illimité</i>
30 à 39 Licences / Piste	35	
20 à 29 Licences / Piste	25	
10 à 19 Licences / Piste	15	
5 à 9	5	
< 5	0	

Bien sûr, si au cours de la saison sportive, le nombre de licences dépasse celui de l'année précédente, cela vous permettra d'enregistrer des homologations supplémentaires.

Pour les nouveaux clubs ou ceux créés en fin de saison, et pour des créations de pistes supplémentaires au sein de la structure déjà existante, la grille d'indexation ne sera pas appliquée en année N, mais en année N+1 (1 saison minimum d'existence).

Pour la saison 2025, la **grille d'indexation s'applique en tenant compte des chiffres de licences au 31/08/2024.**

HARMONISATION DU CALENDRIER

Afin d'harmoniser le calendrier et de gérer d'éventuels « conflits » de dates/tournois pour la 1^{ère} partie de saison (du 1/09/2024 au 31/01/2025), une réunion en visioconférence sera organisée le **jeudi 11 juillet 2024 à 18h00**. L'ensemble des clubs/structures et des JAP de la Ligue des Hauts-de-France seront conviés à cette réunion.

Le calendrier définitif de la 1^{ère} partie de saison 2025 sera entériné et publié mi-juillet.

Une autre réunion aura lieu courant décembre 2024 pour l'harmonisation du calendrier de la 2^{ème} partie de saison (du 1/02/2025 au 31/08/2025).

JUGE-ARBITRAGE ET SAISIE DES RESULTATS

Le JAP que vous avez choisi doit avoir la qualification requise, être en activité, et officier (être présent physiquement) sur le tournoi. Nous vous rappelons qu'il ne peut pas être juge-arbitre sur deux tournois qui se chevauchent, même partiellement.

- un JAP1 peut organiser, dans son département, tous les tournois homologués catégorisés en P25 et P100 uniquement.
- Un JAP2 peut officier, dans tous les clubs de la Ligue où il est licencié, sur les tournois homologués allant du P25 au P1000 inclus.
- Un JAP3 peut officier sur tout le territoire national et sur toutes les catégories de tournois.

A l'issue du tournoi, le JAP saisit les résultats (dans un délai de 24h maximum), et clôture l'homologation dans l'application Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>

Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement.

En cas d'erreur de saisie, le JAP pourra dé-clôturer de lui-même l'homologation concernée via l'application Padel, corriger l'erreur, puis re-clôturer le tournoi. Il n'est donc plus nécessaire de contacter la Ligue ou la FFT. La correction sera effective lors du calcul de classement suivant.

DROITS D'HOMOLOGATION

Les droits d'homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur, après validation de l'homologation par la Ligue ou la FFT et à partir de la date de fin de tournoi.

Pour l'année sportive 2025, et conformément au guide de la compétition Padel FFT, les droits d'homologation des tournois de Padel des différentes catégories sont les suivants :

- Gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes.
- 21 € pour un tournoi interne.
- 31 € pour un P25.
- 40 € pour un P100.
- 50 € pour un P250.
- 60 € pour un P500, P1000, P1500 ou P2000.

PLAFONNEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENTS (nouveau 2025)

Pour « lutter » contre certains abus, et conformément à l'article 76 (alinéa 76.1) des Règlements administratifs de la FFT, le Comité de direction de la Ligue des Hauts-de-France, sur proposition de la Commission régionale de Padel, plafonne le montant maximum des droits d'engagements des tournois homologués de Padel qui seront organisés par les clubs affiliés et structures habilitées de la Ligue pour la saison sportive 2025, dans les conditions suivantes :

- P25/P100 : 20 € par joueur (40 €/paire)
- P250/P500/P1000/P1500/P2000 : 25 €/joueur (50 €/paire)

**OBLIGATION DE RESPECT DU GUIDE DE LA COMPETITION PADEL ET DES
REGLEMENTS SPORTIFS**

Pour rappel, les **règles sportives s'imposent aux clubs et structures habilitées organisant des tournois de Padel homologués. Ainsi, en cas de non-respect de ces règles, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 à P500, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P1000 à P2000, pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.**

La dernière version du « Guide de la compétition Padel » est jointe à cet envoi.

CONTACT :

Alexandre MAILLE (Directeur du Padel)

Tél. : 06.03.45.51.46

Mail : alexandre.maille@fft.fr